



s a m e d i 2 3 s e p t e m b r e 2 0 0 6

dossier de presse

## **Inauguration du siège de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château**

par **Pascal CLEMENT**, président du Conseil général de la Loire

et par **Bernard FOURNIER**, sénateur,

vice-président du Conseil général de la Loire,  
président de la communauté de communes du  
Pays de Saint-Bonnet-le-Château

**Des bâtiments administratifs modernes pour la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château :** \_\_\_\_\_ **2**

**L'aide du Conseil général de la Loire à la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château :** \_\_\_\_\_ **4**

contact presse :  
**Sophie TARDY**  
☎ 04 77 48 42 18  
☎ 06 20 37 76 78  
sophie.tardy@cg42.fr

## **Des bâtiments administratifs modernes pour la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château :**

### **Des locaux restaurés et plus accueillants :**

Regroupant près de 10 000 habitants, la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château fut créée en 1996. Elle comprend les communes de Saint-Bonnet-le-Château, Aboën, Apinac, Chenereilles, Estivareilles, La Chapelle-en-Lafaye, La Tourette, Luriecq, Marols, Merle-Leignecq, Montarcher, Rozier Côtes d'Aurec, Saint-Hilaire-Cusson-La Valmitte, Saint-Jean-Soleymieux, Saint-Maurice-en-Gourgois, Saint-Nizier-de-Fornas, Soleymieux et Usson-en-Forez.

Il y a six ans, la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château procédait à l'acquisition de la propriété Déchelette. Celle-ci comprenait, dans un vaste parc, une ancienne usine aménagée en cinéma, et une maison d'habitation. Ce complexe a été réhabilité. Il accueille désormais le siège de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.

Les travaux ont essentiellement porté sur l'ancienne maison d'habitation. Elle a fait l'objet d'une profonde restauration : le rez-de-chaussée et l'étage ont été transformés en un espace moderne. Une rénovation des façades, soutenue par le Conseil général de la Loire, a contribué à mettre en valeur l'architecture du bâtiment.

Le nouveau siège de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château contribue à améliorer le service public intercommunal. Elus et services administratifs disposent d'un bâtiment fonctionnel qui leur permettra d'accueillir le public dans de meilleures conditions.

## **Une aide de plus de 134 000 € du Conseil général de la Loire**

Principal partenaire des communes et des communautés de communes, le conseil général les aide à construire et à restaurer leurs bâtiments administratifs.

Chaque année, le conseil général consacre plus d'un million d'euros pour soutenir les constructions ou les aménagements de mairies ou de sièges de communautés. Cela représente annuellement une quinzaine de projets.

Le coût des travaux entrepris s'élève à près de 247 000 € hors taxes. Le conseil général a aidé la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château à hauteur de 134 000 € pour réaliser cette opération.

## **L'aide du Conseil général de la Loire à la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château :**

La communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château connaît un accroissement démographique important. Entre 1999 et 2005, le dynamisme de la Communauté de communes s'est traduit par une croissance démographique de + 5,3 %. Sa population est aujourd'hui de 10 294 habitants. Afin d'accompagner le développement de ce territoire de plus en plus attractif, le Conseil général de la Loire a signé, le 22 octobre 2004, le premier contrat territorial de développement (CTD) avec la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château.

Ce partenariat se traduit par la mise en œuvre d'initiatives et la réalisation d'équipements qui répondent aux besoins de la population. Il se concentre autour de cinq objectifs : poursuivre le déploiement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, développer le tourisme et mettre en valeur le patrimoine, accompagner l'essor économique et la diversité des activités du territoire, maintenir et développer une offre de services publics attractive, améliorer la sécurité des routes et l'efficacité des déplacements.

Entre 2004 et 2006, le Conseil général de la Loire soutient près de trente projets dans le cadre de ce CTD, pour lesquels il consacre 4,2 millions d'euros.

Ce type de partenariat confirme le rôle moteur du Conseil général de la Loire dans le développement et l'aménagement des territoires. Il accompagne les collectivités dans leurs projets.

### **Réussir le désenclavement routier et numérique**

Le Conseil général de la Loire permet aux habitants de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château de bénéficier d'infrastructures routières plus sûres et d'équipements technologiques modernes.

#### **La déviation de la RD 498 : améliorer les déplacements routiers**

Le boulevard urbain de Saint-Bonnet-le-Château, inauguré à la fin de l'année 2005, est essentiel pour la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château. Il est situé sur l'axe qui relie la Haute-Loire à l'autoroute A 72. Avant la réalisation de cette déviation, la commune était traversée par 4 500 véhicules quotidiennement, dont 350 poids-lourds.

Cette route à deux voies d'une longueur de 700 mètres dévie le centre-bourg. Afin d'offrir des conditions de circulations plus sûres aux automobilistes, le Conseil général de la Loire a participé activement à cette opération en consacrant 1,2 million d'euros pour la réalisation de la chaussée et des carrefours de cette déviation.

## Permettre l'accès de tous aux nouvelles technologies

Grâce à la politique volontariste impulsée par le Conseil général de la Loire, l'Internet en haut-débit est accessible quasiment partout. La totalité des centraux téléphoniques du territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château ont été équipés en ADSL entre 2003 et 2006.

Pour couvrir la totalité du territoire, des études sont en cours pour utiliser la technologie « Wi-Fi ». Ce complément de couverture est ainsi programmé sur les communes de La Chapelle-Lafaye et Montarcher.

Pour faciliter l'accès aux nouvelles technologies, le Conseil général de la Loire participe à hauteur de 30 000 € à la création de Cybercentres sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet. Grâce à la présence d'animateurs confirmés, ces espaces proposent des ateliers d'initiation ou de perfectionnement aux technologies de l'information et de la communication.

La communauté de communes a également été sélectionnée pour expérimenter le projet Proxiclic. Il s'agit de bornes placées dans des lieux publics, offrant un accès à l'Internet et à un service d'informations administratives, économiques et culturelles.

Développer les moyens de communication, c'est aussi couvrir les zones blanches en téléphonie mobile. C'est pourquoi, le Conseil général de la Loire procède à l'installation de relais sur les communes de Merle-Leignecq et Montarcher.

## **Favoriser le développement économique et touristique : rendre le territoire plus attractif**

Pour permettre aux habitants de vivre et travailler au pays, le conseil général met tout en œuvre pour accueillir et maintenir une activité économique sur l'ensemble du territoire. Il renforce également son action pour proposer une offre touristique de qualité.

## Soutenir l'activité économique :

L'aide au développement économique se traduit par la mise en œuvre du dispositif FADEL (fonds d'action pour le développement économique de la Loire).

Plusieurs entreprises du territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château ont bénéficié d'une aide FADEL au cours de ces trois dernières années : l'entreprise Duffour Bois, située à Usson-en-Forez et spécialisée dans la menuiserie, pour un montant de 63 000 €, l'auberge rurale de Montarcher, pour un montant de 66 000 €, l'entreprise Atoplast, dont le siège est à Saint-Bonnet-le-Château, pour un montant de 91 500 €, les Ateliers du Haut-Forez, spécialistes du mobilier hospitalier à La Tourette, pour une somme de 600 000 €, et la société Enduipaint, à Estivareilles, pour un montant de 300 000 €.

Dans le cadre de son soutien au secteur économique, le Conseil général de la Loire a créé le label Qualité Loire. Pour l'obtenir, les zones d'activités doivent être correctement desservies, présenter un cadre de vie agréable, mettre en place une signalétique claire, veiller à la qualité des réseaux, des espaces communes et privés, et assurer un ramassage des déchets industriels banals. Le Conseil général de la Loire soutient les zones à hauteur de 30 % pour mener à bien les travaux nécessaires à l'obtention de ce label. Il participe notamment au financement des études et des travaux d'aménagement, paysagers et de signalisation. La ZAC de la Gravoux à Saint-Bonnet-le-Château, la ZAC du Generret à Estivareilles et la ZAC des Quarchons à Usson-en-Forez bénéficient de ce label Qualité Loire.

## Créer un pôle d'excellence rural :

Soutenu par le Conseil général de la Loire, la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet s'engage dans la création d'un Pôle d'excellence rurale. Ce projet vise à accueillir des entreprises du secteur tertiaire supérieur. Les domaines de services attendus dans ce pôle sont regroupés en cinq secteurs : les services aux entreprises, les bureaux d'étude et d'ingénierie, les entreprises de Design, les activités d'informatique et de technologie de l'information, les agences de conseils en publicité et de communication. La volonté de la communauté de communes est de créer un réel centre de ressources en ingénierie pour le développement des services à la personne et aux entreprises en milieu rural.

En s'associant à ce projet, le Conseil général de la Loire considère les territoires ruraux comme des réservoirs de croissance et d'excellence. Ils contribuent à l'attractivité et au développement économique.

## Renforcer l'offre touristique

Le territoire de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château possède beaucoup d'atouts. Son cadre naturel préservé, de moyenne montagne, en fait un lieu apprécié par les promeneurs. De nombreux propriétaires de résidences secondaires savent goûter chaque été la diversité et la beauté des paysages.

Le Conseil général de la Loire intervient afin de renforcer l'attractivité touristique de ce secteur. Il a ainsi financé la création d'un réseau d'itinéraires de randonnées VTT. Il a participé à l'édition d'un guide touristique indispensable pour mieux connaître les richesses de cet endroit privilégié.

Le Conseil général de la Loire a soutenu la communauté de communes pour la remise en état de la voie ferrée du train touristique La Chaise Dieu – Saint-Bonnet-le-Château.

La Loire compte de nombreux villages pittoresques. Ils présentent souvent un fort intérêt patrimonial, architectural ou paysager. Pourtant, ils restent généralement peu connus et mériteraient d'être davantage mis en valeur. Fort de ce constat, le conseil général propose à certaines communes à l'architecture et à l'environnement remarquable de devenir des « villages de caractères ». Il s'agit de villages de moins de 2 000 habitants à l'architecture souvent médiévale.

Les communes qui signent un contrat « Villages de caractère » sont aidées par le conseil général pour développer l'activité touristique. Le conseil général les soutient pour améliorer les infrastructures, l'accueil et l'information, développer les offres de restauration, d'hébergement et d'animations. Les communes de Marols, Montarcher et Saint-Bonnet-le-Château ont reçu ce label « Villages de caractère ».

## Contribuer à l'amélioration du cadre de vie

Le Conseil général de la Loire accompagne la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château dans les travaux d'embellissement qu'elle effectue. Il participe également à ses côtés, à la construction d'équipements de qualité.

## Veiller à la qualité architecturale des bourgs

Afin de participer à la mise en valeur des bourgs et des bâtiments, le Conseil général de la Loire s'est associé à la communauté de communes du pays de Saint-Bonnet pour établir un plan paysager et un plan patrimoine.

Ces actions initiées par le Conseil général de la Loire permettent d'améliorer l'aspect extérieur des centres-bourgs, d'aider la rénovation de façades et des abords de certaines routes. Chaque année, vingt à trente particuliers ou communes sont ainsi aidés par le conseil général pour embellir leurs bâtiments.

Le Conseil général de la Loire met des professionnels à disposition des élus : ils bénéficient de leurs conseils dans le cadre d'opérations d'aménagement. Les particuliers peuvent également se renseigner auprès d'architectes-assistants pour leurs projets de constructions.

### Proposer des équipements de qualité pour bien vivre dans le Pays de Saint-Bonnet-le-Château :

Partenaire de la communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-le-Château, le Conseil général de la Loire participe à la création, à ses côtés, d'un complexe culturel. Un cinéma moderne et flambant neuf sera aménagé dans les locaux situés en face du nouveau siège de la communauté de communes.

Afin de favoriser l'accès à la culture sur son territoire, la communauté de communes a donc décidé, avec l'aide du Conseil général de la Loire, de restaurer l'ancien cinéma de Saint-Bonnet-le-Château et de le transformer en un véritable pôle d'animation socio-culturelle.

L'immeuble sera agrandi et entièrement reconfiguré. Il accueillera notamment une antenne du Conseil général de la Loire.